

Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 ***S'unir pour un mieux-être collectif***

Un plan rassembleur, des mesures concrètes : un premier plan interministériel qui mise sur la collaboration et des services de proximité

Montréal, le 25 janvier 2022 – Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, le Dr Lionel Carmant, a dévoilé aujourd'hui le plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 « *S'unir pour un mieux-être collectif* ». L'Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ) reconnaît qu'il s'agit du premier plan d'action dont la majorité des mesures font d'emblée l'objet d'un financement spécifique et conséquent. Des mesures importantes, revendiquées par l'AMPQ et plusieurs partenaires, y sont présentes.

« Concernant les services pour les clientèles psychiatriques, il faut saluer la mise en œuvre de pratiques mixtes d'interventions psycho-sociales et policières, les équipes d'intervention rapide et le déploiement de l'hospitalisation à domicile, que l'AMPQ aurait toutefois souhaité à plus large échelle, dans plus de six régions du Québec. Notons la consolidation des équipes d'intervention dédiées au Programme des premiers épisodes psychotiques (PPEP), la hiérarchisation des services en psychiatrie légale et le soutien pour développer de meilleures pratiques en troubles concomitants qui doivent également être salués », de souligner la Dre Claire Gamache, présidente de l'AMPQ.

« Les médecins psychiatres tiennent à attirer l'attention sur le soutien offert aux partenaires importants que sont les organismes communautaires et les centres de crise et l'aide à la formation et au déploiement des pairs aidants ainsi que des pairs aidants familles. Grâce à ce soutien, ces organismes pourront adéquatement soutenir le rétablissement des personnes avec des troubles psychiatriques ainsi que leurs familles. » de poursuivre la Dre Gamache.

Plusieurs mesures d'accès sont accueillies très favorablement telles que le *Programme d'accompagnement justice-santé mentale* (PAJ-SM), le déploiement du *Programme québécois pour les troubles mentaux* (PQPTM), ainsi que l'arrivée souhaitée des infirmières praticiennes spécialisées en santé mentale. L'enseignement à la santé mentale dans les écoles était attendu, de même que plusieurs innovations notamment *Aire-ouverte*, ainsi que l'ajout important en santé mentale jeunesse.

« Nous demeurons préoccupés par l'importante disparité au niveau de l'accès aux services en santé mentale entre les régions du Québec, particulièrement pour les clientèles jeunesse ainsi que pour les personnes âgées. L'hébergement des aînés et des personnes présentant des troubles psychiatriques graves demeure problématique. » de déclarer le Dr Olivier Farmer, dirigeant à l'AMPQ.

L'Association rappelle que ce sont tous les acteurs de la société qui devront collaborer pour le bien-être des plus fragiles en période de post-pandémie et les médecins psychiatres seront de ceux-ci. Toutefois, toutes ces mesures ne pourront être actualisées sans que le personnel soignant se sente soutenu, reconnu, entendu et protégé. Ainsi, nous encourageons le gouvernement à continuer de travailler sur ces problèmes de fond tout en déployant les mesures de ce plan, que l'AMPQ accueille favorablement.

L'Association des médecins psychiatres du Québec

L'Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ) regroupe plus de 1 200 psychiatres qui pratiquent au Québec. Elle s'intéresse à l'organisation des soins en santé mentale et au cadre de travail des médecins psychiatres. L'AMPQ a notamment pour mandat de promouvoir les normes professionnelles et scientifiques les plus rigoureuses dans l'exercice de la psychiatrie. Elle œuvre aussi à susciter dans le public une meilleure connaissance de la psychiatrie et de la santé mentale et à favoriser l'accès à des services psychiatriques pour toute la population du Québec.

-30-

Source : Association des médecins psychiatres du Québec
Renseignements : Martine Dériger
Cell. : 514 515-4304
mdriger@fmsq.org